

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Lundi 27/05/2024 à 20h30.

Nbr de Membres : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATERNE Pierre, Maire.

Date de la convocation : 21/05/2024

Date Affichage : 21/05/2024

Présents : Mrs Paterne, Riac

et Mmes Bruand, Daubias, Dupont, Rocheteau, Saison et Gérard.

Présents : 8

Pouvoirs : Mr Furcy a donné pouvoir à Mme Daubias ; Mr Freuslon a donné pouvoir à Mme Bruand, Mr Lamy a donné pouvoir à Mr Paterne : **3**

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2024 : Aucune observation.

Objet : Offre cinéma-Convention avec le cinéma Confluences.

Délibération n°270524-01

Mr le Maire donne la parole à Mme Bruand, adjointe, elle propose de renouveler l'offre du cinéma Confluences de Sablé sur Sarthe : Offre « ciné vacances » allant des vacances d'été 2024 jusqu'aux vacances de Pâques 2025.

Cette offre cinéma est un partenariat entre le cinéma et les mairies, pour proposer une place de cinéma à 2€ aux enfants, jeunes etc.. Ce partenariat vise à soutenir la culture, faire parler de votre ville sur les réseaux sociaux, radio et journaux locaux et accompagner les jeunes dans des loisirs à prix abordables.

Une convention annuelle sera établie pour signifier toutes les modalités nécessaires, le public visé sur la commune de Bouessay sera :

- **Les enfants de la commune (de 3 à 17 ans), et les enfants scolarisés à l'école primaire de la commune pourront bénéficier d'une ou deux places de cinéma.**

Mr le Maire propose d'étendre cette offre des vacances d'été 2024 jusqu'aux vacances de Pâques 2025.

Après échange, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Bouessay et le cinéma Confluences de Sablé sur Sarthe allant des vacances d'été 2024 jusqu'aux vacances de Pâques 2025.

Objet : Tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2024/2025

Délibération n°270524-02

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Bruand, adjointe, elle présente un tableau des tarifs cantine garderie, elle propose de maintenir les tarifs de l'année scolaire 2023/2024 ; Après échange, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE donc de maintenir les mêmes tarifs que 2023/2024 comme suit :
Rentrée scolaire 2024/2025:

CANTINE	- Repas adulte :	6,60€
	- Repas enfant :	4,20 € (domicilié sur la Commune de Bouessay)
	- Repas enfant :	4,75 € (domicilié hors Commune)
GARDERIE	- Matin :	1,90 €
	- Soir :	2,60 €
	- Journée :	4,20 €

GARDERIE MERCREDI MATIN : Forfait de 6,15 €

- DECIDE de laisser un tarif de 8,00 € pour la gardeie du soir au-delà de 18h30. Toute heure commencée sera due ;

Objet : Participation aux frais divagation d'animaux.

Délibération n°270524-03

Monsieur Le Maire fait part au conseil d'une augmentation des délits concernant la divagation des animaux sur la voie publique, qui engendre des frais.

En conséquence, sur proposition de Mr Le Maire, après échange et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une participation financière aux contrevenants de fixer un tarif forfaitaire comme suit :

-Forfait (hors fourrière) divagation d'animaux = 200€

AFFAIRES DIVERSES :

- Mr le Maire informe d'une naissance. un bouquet sera apporté à la famille.
- DPU :3 dossiers présentés « ; la commune ne préempte pas.
- Mr le Maire informe le conseil qu'un acte de donation de parcelles de terrains a été signé le 30 avril dernier ; la surface totale des parcelles est d'environ 13ha 94a 31ca. Mr le Maire propose au conseil que le fauchage soit réalisé par les agriculteurs de la commune. Le conseil est favorable à l'unanimité ; Concernant les terrains communaux mis à disposition pour le foin, aucune offre en retour a été reçue. Mr le Maire propose 2 solutions : soit de procéder à un broyage par une entreprise ou bien de proposer aux agriculteurs de la commune de le réaliser, la 2è proposition est retenue.
- Mr le Maire informe du changement de date pour la journée découverte avec le personnel communal : La date fixée est le samedi 31/08/2024.
- Mr le Maire informe le conseil qu'une annonce pour remplacement de l'agent d'entretien des locaux communaux a été diffusée sur le site + page facebook de la commune.
- Mr le Maire informe qu'un acte administratif pour dépôt de pièces du lotissement de l'Aubépine a été signé chez le notaire le 06 mai dernier.
- Mr le Maire informe d'un rdv le 16 mai dernier avec Mr et Mme Guyard pour une proposition d'exposition de photos de l'atelier Malicot, le conseil est favorable à cette demande.
- Mr le Maire informe le conseil d'un rdv avec la société ENERGY TEAM le 16 mai dernier et présente un projet photovoltaïque situé près du cimetière, route de laval, ce projet entre dans le dispositif des zones d'accélération des énergies renouvelables. Mr le Maire propose qu'une présentation technique soit réalisée au prochain conseil municipal ; le conseil est favorable.
- Mr le Maire informe le conseil que les devis pour la rampe de l'école sont arrivés et une décision sera prise pour le prestataire. Pour les clôtures de l'école la décision sera prise à la rentrée prochaine ;
- Mr le Maire informe le conseil qu'il reste du marquage à réaliser sur la RD21 ; et fait part que des panneaux pour passage piéton ont été posés.
- Mr le Maire présente des devis de panneaux de basket, le devis retenu est celui en matière acier. Le montant du devis s'élève à 801.60€ TTC pour les2 panneaux. (entreprise NOUANSPORT)
- Rappel des permanences des élections européennes du 09 juin ;
- Mr le Maire informe que des travaux de voirie sont en cours de réalisation rue de la rochette.

QUESTIONS :

- Mme Dupont fait part d'un trou existant rue de souvigné.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 09/09/2024 à 20h30

Signatures :

Président de séance : Pierre PATERNE **Secrétaire de séance : Tiffany BRUAND**